

Assemblée parlementaire de la Francophonie
XXIII^{ème} Assemblée régionale Europe
Erevan, Arménie, 3 au 7 mai 2010

Panel 1 Les enjeux des systèmes éducatifs dans nos sociétés en pleine mutation socio-économique et culturelle

Le rôle et les missions de l'école, ses valeurs, ses objectifs pédagogiques (Intervention orale)

Dr Jean-Charles Rielle, conseiller national (député au Parlement suisse), juge assesseur médecin au Tribunal de la jeunesse, Genève. www.rielle.info/apferevan4mai2010.pdf - jcrielle@vtxnet.ch - www.rielle.info

« Batailles rangées de bandes rivales, incivilités, menaces, coups et blessures, agressions sexuelles... Pas un jour ne passe sans qu'on évoque et qu'on s'inquiète de la montée de la violence dans les jeunes générations. Désormais la violence hante les cours de récréation et les escaliers d'immeubles, les patinoires et les stades de football. Il y a la violence des jeunes, il y a aussi celle du monde tel qu'il est: les journaux et la télévision en servent des rations quotidiennes, à travers le réalisme de l'actualité ou la fiction des films ou des séries télé. » (<http://infrarouge.tsr.ch/ir/169-violence-jeunes-explosion>)

Apocalypse ? Non, un premier constat : la très large majorité des jeunes vont bien ! Seuls 13% des jeunes ont « affaire » à la justice des mineurs et quelques pourcents sont multirécidivistes (<http://www.tdg.ch/geneve/actu/enfants-13-ans-hesitent-armer-2010-02-12>). Souvent les actes délictueux sont des « appels au secours » et sont en réponse à, par exemple, l'absence du père, le non paiement des pensions à la mère, etc. avec la précarisation attendue.

L'école est un lieu ouvert sur la cité et la société et ne saurait se barricader et se retrancher.

J'ai le plus grand respect des adolescent-e-s car l'adolescence est certainement le moment le plus exigeant de notre vie. Certes, notre vie d'adulte peut réserver des défis délicats voire difficiles, mais jamais nous ne devons revivre les « angoisses » liées à la transformation du corps et du psychisme. Il est essentiel d'offrir au jeune un cadre de confrontation structurante et source de baisse des angoisses légitimes liées à ces non moins légitimes changements. L'apprentissage représente un moment unique à une période unique et extrêmement exigeante. Tout ce qui peut contribuer à banaliser l'échec et à empêcher toute structuration doit être sérieusement identifié, négocié voire clairement combattu. C'est une condition essentielle à une vraie lutte contre la prise de produit alcool, tabac, et notamment le cannabis. Cette dernière substance intervient dans cette banalisation de l'échec et est souvent source de rupture de la formation. Or cette période de vie, dans sa « plasticité » est unique et difficilement rattrapable à l'âge adulte. Nous nous devons, nous adultes, d'intervenir et proposer aux jeunes un vrai choix, celui d'être « libre de la dépendance » !

Le mot violence est un mot tendancieux. Quand on la dénonce, de quelle violence s'agit-il ? Médiatiquement, en ce qui concerne l'école, il s'agit des déprédations, des insultes, des agressions perpétrées par des élèves par - souvent issus de milieux populaires. On parle trop peu de la souffrance implicite des élèves, des enseignant-e-s, des parents pris dans une institution au fonctionnement qui peut leur paraître parfois bureaucratique ou gestionnaire. Plutôt que de violence, parlons de souffrance. Souffrances vécues par les uns et les autres dans des lieux où tous n'ont pas une place, où les discours ont trop peu souvent la valeur d'une parole qui compte, où les gestes n'ont pas la valeur d'actes posés et reconnus, où les individus ne sont pas sujets portés par un désir (<http://college-de-vevey.vd.ch/violence/default.htm>).

Je vous rapporte brièvement l'expérience genevoise. Le canton et République de Genève est multiculturel est près d'une personne sur deux dans la population active est d'origine étrangère. Or plus les étrangers sont nombreux et plus le racisme est combattu car la relation basée sur la connaissance de l'autre diminue les peurs. La vraie intégration n'est pas l'assimilation de l'autre, mais un vrai échange des cultures, dans le respect du pays d'accueil, dans un modèle de vrais échanges donc « évolutif ».

La politique du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP), avec son ministre Charles Beer, en matière de lutte contre la violence repose sur cinq piliers

(<http://www.geneve.ch/dip/GestionContenu/detail.asp?mod=dossier.html&id=242>) :

- la prévention, qui rappelle notamment les règles en vigueur,
- la participation, qui passe par exemple par un conseil de classe ou l'élaboration d'une charte d'école,
- le partenariat local, qui étend la participation aux membres de la communauté scolaire externes à l'établissement,
- la médiation, qui vise à développer les compétences relationnelles,
- et la sanction, qui s'appuie sur la réglementation et les lois, et doit revêtir un caractère éducatif.

Règles et sanctions

Le Département a défini en janvier 2005 un «Cadre général relatif à l'application des sanctions prévues par les règlements à l'encontre des élèves». Ce cadre a pour but de renforcer la cohérence des trois ordres d'enseignement en la matière, tout en tenant compte de la spécificité des situations rencontrées. A partir de ce cadre, les directions générales de l'enseignement primaire (EP) et du cycle d'orientation (CO) ont rédigé des directives à l'intention des responsables d'établissements (voir par exemple: la directive «Soutien apporté aux membres du personnel victimes de violence par des élèves ou d'autres usagers, dans l'exercice de leur fonction», le Cadre général du cycle d'orientation en matière de sanctions). La direction générale de l'enseignement postobligatoire (PO) a pour sa part communiqué directement le document aux directions d'établissements.

Recensement des actes de violence

Durant l'année scolaire 2005, 76 écoles primaires (regroupées au sein de 11 circonscriptions), 5 cycles d'orientations et 2 établissements du postobligatoire ont expérimenté le logiciel «Signa». Ce programme, mis à disposition gratuitement par le Ministère français de l'éducation nationale, permet de recenser les actes de violence graves de manière uniforme, en fonction d'une trentaine de critères. L'utilisation de «Signa» est généralisée à toute l'école genevoise depuis janvier 2007. Les informations récoltées permettent de comprendre la nature et l'importance du climat de violence dans les ordres d'enseignement et d'ainsi définir, puis ajuster, les mesures de prévention sur cette base.

Participation à la vie scolaire

Les établissements cherchent à favoriser une ambiance où tous les acteurs ont conscience de vivre ensemble dans un même lieu. Les écoles mettent en place des structures permettant aux élèves comme aux enseignantes et enseignants de se rencontrer pour discuter et trouver des solutions aux éventuels problèmes. Il s'agit par exemple d'instaurer des assemblées d'établissement où se retrouvent des délégués de classes. Ou bien encore d'engager tous les acteurs dans la rédaction d'une Charte.

Partenariat local

Les écoles travaillent avec les acteurs extérieurs comme les communes, les associations de quartier, la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe), les Transports publics genevois (TPG), la police, etc. L'expérience menée depuis la rentrée 2004 au CO du Renard avec la présence d'une accompagnante ou d'un accompagnant socioéducatif dans les transports scolaires a par exemple permis de faire tomber les tensions entre élèves, de développer des rapports constructifs avec les élèves et d'améliorer le climat de l'ensemble de l'établissement.

Protocole entre école et police

Afin de prendre en charge les situations exceptionnelles, le DIP et le Département des institutions (DI) ont conclu un protocole de collaboration et d'intervention entre les établissements scolaires publics genevois et la police cantonale. Ce protocole établit notamment qu'un membre de l'autorité de chaque établissement scolaire ou circonscription primaire est désigné pour assurer une collaboration régulière avec le répondant des îlotiers et celui de la brigade des mineurs. Aux termes du protocole, les trois acteurs sont identifiés et le contexte des interventions précisé (prévention, enquête et intervention d'urgence ou d'exception). Le protocole mentionne également l'implication possible des répondants du DJPS dans des actions de prévention au sein de l'école. Dans son «Diagnostic local de sécurité 2007», la Police genevoise note que la majorité des parents se déclarent peu inquiets lorsque leurs enfants sont pris en charge par l'école, le taux d'inquiétude diminuant de façon significative par rapport à 2004.

Le Mémento à l'usage des parents et de leurs enfants

Le Département de l'instruction publique (DIP) a publié en collaboration avec le Département des institutions (DI) un «Mémento à l'usage des parents et de leurs enfants». Ce document rappelle les contenus de quelques lois et règlements essentiels. Il a été traduit en albanais, anglais, espagnol et portugais. De la consommation d'alcool, de tabac et de stupéfiants en passant par le respect de l'intégrité physique et des biens d'autrui jusqu'aux obligations liées à la scolarité obligatoire, le Mémento décline quelques règles en principe connues de toutes et de tous. Le Mémento a pour but d'aider à fixer des repères et à nourrir le dialogue indispensable à la mise en place de règles éducatives qui prennent en compte les devoirs et les droits des enfants et des adolescent-e-s. Les adultes doivent leur rappeler régulièrement l'existence de ce cadre légal à l'intérieur duquel les parents sont habilités à fixer leurs propres limites.

Bilan de «Vivre mon école, vivre dans ma commune» au CO du Renard

Démarré à la rentrée 2004, le projet pilote «Vivre mon école, vivre dans ma commune» a permis d'améliorer le climat scolaire et de réduire les incivilités au Cycle d'orientation (CO) du Renard. Le projet, qui repose sur un partenariat entre le DIP, la commune de Vernier et la FASe, s'est développé selon trois axes: l'accompagnement des élèves dans le transport scolaire par de jeunes moniteurs, le développement d'activités de prévention en lien avec les jeunes, leurs familles et l'école, ainsi que l'intensification de la collaboration entre l'école primaire et le cycle d'orientation.

Concernant le premier axe –les transports scolaires–, les principaux acteurs constatent une diminution du nombre d'altercations, d'actes d'intimidation, de déprédations et de vols dans les bus. La fumée (tabac ou autres substances) a disparu. «Les transports scolaires ne sont plus perçus comme un espace où règne l'insécurité, sans regard d'adulte. Cet apaisement favorise une meilleure concentration sur les tâches scolaires et focalise moins les préoccupations et énergies des enseignants et d'autres intervenants adultes du collège sur la problématique des transports scolaires», note ainsi le sociologue Dominique Froidevaux, auteur du rapport d'évaluation.

Cette avancée a créé une dynamique favorable au renforcement des autres volets du projet: collaboration entre le primaire et le CO, réflexion sur les relations garçons-filles, participation du CO du Renard à une quinzaine de prévention sur l'usage du cannabis «Dépénalisons la parole».

Les résultats du projet pilote «Vivre mon école, vivre dans ma commune» sont décisifs dans la perspective du développement de Réseaux d'enseignement prioritaires (REP), tels qu'ils ont été lancés par Charles Beer lors de la rentrée 2006.

Comme on peut le vérifier, le rôle et les missions de l'école sont variés, complexes et ne sauraient céder aux simplifications. Il faut absolument objectiver et recenser les actes de violences en milieu scolaire afin de ne pas céder aux sirènes médiatiques des grands titres de nos quotidiens et ainsi, en toutes connaissances prendre les mesures appropriées et proportionnelles.